



Litige club dial (mise en demeure d'huissier)

Par **xxxx37**, le **16/04/2010** à **17:34**

Bonjour,

Bonjour

j'ai reçu depuis un mois 3 lettres d'huissier me demandant de régler un montant de 65€ a club dial pour un impaye d'une commande datant de 2006 dont je n'ai aucun souvenir d'avoir effectuer. Le club dial refuse de me donner les preuves de mon engagement. Les huissiers me menaces passez le 30 avril d'engager des poursuites devant le tribunal. Je precise que je n'ai jamais reçu de facture de club dial me demandant de payer. Le soit disant contrat engage le contractant a acheter 6dvd sur une periode de 2ans lhuissier m'a t-il dit. La clause de forclusion s'applique t-elle? et que doit-je faire?

merci